



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 1^{ER} OCTOBRE 2018

Téléphone 03 89 48 70 58

CONVOCATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

Fax 03 89 62 70 75

Sous la Présidence de Madame Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30

Membres en exercice : 19

Sont présents : 15

Monsieur Claude KIRSCHER, 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER, Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Brigitte HUG, Monsieur Marc BOHRER, Madame Régine GIRARDI, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT

Absents excusés non représentés : 3 Madame Marie-Noëlle NAM, Madame Annick SCHINDLER, Madame Nathalie GROSSMANN

Absents excusés représentés : 1 Madame Geneviève CALVET a donné procuration à Monsieur Philippe SCHOEN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SCHOEN

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 juillet 2018

1. Forêt :
 - Etat prévisionnel des coupes 2019 ;
 - Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2019 ;
 - Prix du stère du bois d'affouage 2019 ;
 - Etat d'assiette 2020.
2. Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée proposée par le centre de gestion
3. Acquisition parcelle cadastrée section 6 n° 137 : ancien UNICO et parking
4. Travaux de mise en accessibilité de la maison du stade : pénalités sur marché
5. Régularisations foncières rue des Prés et rue de l'Eglise
6. Convention tripartite SFR : ligne fax sapeurs-pompiers
7. Subventions
8. Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2018

Le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2018, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Philippe SCHOEN secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Madame le Maire tient à revenir sur le déroulement de la dernière séance du conseil municipal. Elle conçoit l'existence de discussions vives, mais n'est plus d'accord quand, à son sens, on privilégie l'intérêt personnel ou celui de sa famille. Elle estime que les membres du conseil municipal ont été élus pour défendre l'intérêt collectif et déplore les pratiques d'une autre époque.

ARTICLE 1

OBJET : FORET

- Etat prévisionnel des coupes 2019 ;
- Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2019 ;
- Prix du stère du bois d'affouage 2019 ;
- Etat d'assiette 2020.

L'Office National des Forêts (ONF) a établi l'état prévisionnel des coupes (EPC) 2019, le programme d'actions 2019, les conventions d'assistance technique correspondantes et a déterminé le prix d'équilibre du stère de bois d'affouage.

La commission de la Forêt s'est réunie le lundi 24 septembre 2018 et a examiné l'ensemble des propositions. Monsieur Jean-Michel CLOG les expose à l'assemblée.

EPC 2019 :

- coupes à façonner (parcelles 12r, 16r et 27i) ;
- ventes sur pied (parcelles 2j, 5j et 19j) ;
- Bilan net prévisionnel : 42 974 € HT.

Programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2019

- entretien du parcellaire ;
- travaux sylvicoles ;
- travaux d'infrastructure (entretien de routes forestières et création de passages busés) ;

- fauchage de la renouée du japon ;
- travaux paysagers d'entretien divers ;
- matérialisation des lots de bois de chauffage.

Montant prévisionnel total des travaux 2019 : 15 010,00 € HT.

Conventions d'assistance technique (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) :

- encadrement de l'exploitation forestière ;
- assistance au lancement de la procédure de commande et au choix du prestataire ;
- organisation et suivi des chantiers ;
- assistance à la réception des travaux.

Etat d'assiette (EA) 2020

- parcelles 7j, 9i, 20a, 24r, 24j et 28i.

Vu les propositions de l'ONF et l'avis de la commission de la Forêt, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 votes favorables et une abstention (Monsieur Thierry ZIEGLER) :

- approuve l'EPC 2019 et l'EA 2020 ;
- approuve le programme des travaux de maintenance, d'infrastructure et sylvicoles 2019 ;
- autorise Madame le Maire à signer les conventions d'assistance technique correspondantes avec l'ONF (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) ;
- maintient le prix du stère de bois d'affouage à 45 € à compter de 2019.

ARTICLE 2

**OBJET : PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE
PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du conseil municipal du 5 février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance.

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 € mensuel auxquels s'ajoutent 5 € par mois par enfant à charge dans la limite de deux enfants, conformément à la demande d'avis formulée par le conseil municipal auprès du Comité Technique.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

Monsieur Philippe SCHOEN souhaite connaître le coût prévisionnel de cette participation.

Madame le Maire précise que cette information n'est pas disponible pour l'heure en raison du congé de maladie du secrétaire général.

ARTICLE 3

OBJET : ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION 6 N° 137 : ANCIEN UNICO ET PARKING

Madame le Maire annonce que la parcelle cadastrée section 6 n°137 est en vente. Il s'agit de l'ancien local commercial inoccupé (UNICO) situé au centre du village. Ce bien dispose également d'un grand parking, fréquemment utilisé dans le cadre de manifestations au Foyer Martin Studer.

Elle précise que de nombreux échanges ont eu lieu avec les propriétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section 6 n° 137 pour un prix de 200 000 € ;
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à ladite acquisition.

Clarisse BITSCH souhaite connaître la destination du bâtiment érigé sur la parcelle.

Madame le Maire précise que la commune n'a pas l'usage de ce bâtiment qu'elle souhaite démolir afin que cet emplacement central, proche du foyer Studer et de la mairie, trouve une nouvelle utilisation, complémentaire à l'espace de stationnement dont la réfection a été estimée à 55000€.

En réponse à Clarisse BITSCH, Madame le Maire précise en outre que la construction ne comporte pas d'amiante.

Thierry ZIEGLER souhaitant savoir si le coût de la démolition a été estimé, Jean-Michel CLOG déclare ne pas disposer de devis, mais évalue le prix de la déconstruction à un maximum de 30000€, s'agissant d'un bâtiment en piteux état dans lequel pénètre la pluie depuis la tempête Eleanor.

Mme le Maire informe avoir présenté le site à Thierry UBRICH, directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Haut-Rhin. Ce service peut proposer des esquisses d'aménagement. Des exemplaires des *Traits d'Union* lui ont été remis afin qu'il s'imprègne de la culture locale. Le CAUE tenant une permanence mensuelle à Masevaux, il lui a été proposé de venir aussi dans notre commune, en assurant ainsi ce service pour le piémont de la vallée.

Mme le Maire rajoute que ce site pourrait devenir une petite place accueillant un marché paysan avec un aménagement modulable en fonction des besoins. Un relevé topographique a été demandé à un géomètre.

Suite à une question de Joseph SCHNOEBELEN, Mme le Maire explique que le transformateur du site est implanté sur la parcelle privée.

Philippe SCHOEN souhaitant connaître le prix de l'are, Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une surface de 18.61 ares et qu'en conséquence le prix avoisine les 11000€ l'are.

En conclusion de ces discussions, Mme le Maire invite les membres du conseil municipal à apporter leurs idées pour l'aménagement de ce terrain.

ARTICLE 4

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAISON DU STADE

Madame le Maire informe l'assemblée que le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché de travaux pour la mise en accessibilité de la maison du stade prévoit l'application de pénalités aux entreprises, en cas de dépassement du délai d'exécution des travaux.

Elle propose à l'assemblée de ne pas les appliquer, afin de ne pas pénaliser les entreprises pour le très léger retard dans la livraison du bâtiment, qui n'a aucunement impacté les locations prévues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer les pénalités prévues au CCAP du marché de travaux pour la mise en accessibilité de la maison du stade.

Jean-Michel CLOG explique que l'ascenseur ne pourra être activé qu'après mise en service de la ligne téléphonique dédiée. Il précise également que les travaux d'engazonnement et de plantation seront réalisés en régie.

ARTICLE 5

OBJET : REGULARISATIONS FONCIERES RUE DES PRES ET RUE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe l'assemblée d'une nécessité de régularisations foncières dans la rue des Prés et la rue de l'Eglise, par un projet d'acquisition de petites emprises. En effet, il s'agit de bandes de terrain qui font physiquement partie du domaine public, alors qu'elles appartiennent toujours aux riverains qui n'en ont pas la jouissance. Elles représentent au total une surface de 0,52 are pour la rue des Prés et de 0,08 are pour la rue de l'Eglise.

Le service des missions domaniales de la Direction générale des finances publiques a été saisi par la commune pour la réalisation d'une estimation sur la valeur vénale de ces biens. L'avis rendu le 18 mai 2018 fait état d'un prix s'établissant à 5 000 € de l'are.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet de régularisations foncières dans la rue des Prés et la rue de l'Eglise, sur la base d'une valeur de 5 000 € de l'are proratisée à la surface des emprises concernées. Il se prononce favorablement à l'acquisition par la commune des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée section 24 n° 45 pour une surface de 0,04 are au prix de 200 € ;
- parcelles cadastrées section 24 n° 403 et 404 pour des surfaces respectives de 0,03 are et de 0,07 are au prix total de 500 € ;
- parcelle cadastrée section 24 n° 323 d'une surface de 0,04 are au prix de 200 € ;
- parcelle cadastrée section 24 n° 324 d'une surface de 0,04 are au prix de 200 € ;
- parcelle cadastrée section 24 n° 328 d'une surface de 0,32 are au prix de 1 600 € ;

- parcelle cadastrée section 5 n°150 d'une surface de 0,08 are au prix de 400 €.
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer les actes notariés et tous les documents nécessaires auxdites acquisitions.

Mme le Maire stipule que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Claude KIRSCHER rajoute que ce type de dépense est inscrit au budget et sera provisionné d'année en année pour régulariser progressivement ces situations pouvant se retrouver dans d'autres rues.

Claude KIRSCHER rappelle que pour le cas de la rue des ours, des rétrocessions gratuites avaient été prévues par les autorisations d'urbanisme, sachant que cette procédure n'est plus possible aujourd'hui.

ARTICLE 6

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE SFR : LIGNE FAX SAPEURS-POMPIERS

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Afin d'éviter les coupures intempestives de la ligne nécessaire au fonctionnement du fax des sapeurs-pompiers ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite permettant le prélèvement SEPA des factures SFR pour la ligne fax des sapeurs-pompiers.

ARTICLE 7

OBJET : SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 100 € à l'association du monument national Hartmannswillerkopf pour les travaux de mise en lumière de la nécropole nationale et de la croix sommitale qui domine la plaine d'Alsace.
- 496 € à l'école maternelle de Burnhaupt-le-Haut dans le cadre d'une participation à deux spectacles.

Thierry ZIEGLER informe que le responsable ONF local a passé une matinée en forêt avec les élèves de la classe de Mme WURTH.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Mme le Maire informe qu'à l'occasion de la commémoration du centenaire de l'armistice mettant fin à la 1^{ère} guerre mondiale, un spectacle son et lumière sera organisé en gare de Burnhaupt avec la participation de l'association Train Thur Doller et les bénévoles des bâtisseurs de Thann. Ces représentations, soutenues par le Pays Thur Doller, verront la rencontre de deux trains historiques, l'un français et l'autre allemand, sur un site qui constituait une ligne frontière à l'époque du conflit mondial. Des invitations à la soirée officielle ont été adressées aux Présidents des deux états, Frank-Walter STEIMEIER et Emmanuel MACRON.

Les conditions matérielles liées à cette organisation sont exposées (400 places assises sur gradins couverts, 2 représentations par soir toute la semaine, prix d'entrée 6€/personne, accès par la rue de la gare, espace de stationnement sur le site de l'ancienne briqueterie avec navette de liaison,...). Une exposition est également proposée en gare de SENTHEIM.

Le Congrès de l'UNECTO, l'Union des Exploitants de Chemins de Fer Touristiques et des musées, regroupant environ 200 congressistes, se tiendra à cette occasion sur notre territoire.

Régularisation foncière

Mme le Maire informe que les époux KOEHRLEN, voisins de l'ancienne école maternelle, souhaitent régulariser la situation du mur de clôture de leur propriété empiétant sur l'emprise du terrain communal. Ils proposent de racheter le terrain correspondant, mais souhaitent disposer de l'avis de principe du conseil municipal avant d'engager des frais de géomètre.

Le conseil municipal est favorable à cette régularisation dont les conditions seront précisées ultérieurement par délibération.

Commission de contrôle des listes électorales

Sont proposés en qualité de membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Marc BOHRER, Thierry ZIEGLER et Jean-Marc NACHBAUR au titre de la liste « Cap 2020 ».
- Clarisse BITSCH et Philippe SCHOEN au titre de la liste « Pour un village citoyen ».

Pays Thur Doller

Mme le Maire tient à évoquer l'action du Pays Thur Doller dont elle a récemment communiqué le dernier rapport annuel par courriel aux membres du conseil municipal.

Elle rappelle que le Pays est composé par trois communautés de communes (Saint-Amarin, Thann-Cernay et vallée de la Doller et du Soultzbach) qui y cotisent à hauteur de 330 000€ dont 60 000 € provenant de notre Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du SOULTZBACH (CCVDS), sachant que le budget total du Pays est de 1 486 000€.

Mme le Maire évoque les principales actions réalisées dont celles relevant du programme européen *leader*. Celui-ci a notamment soutenu la mise en place de distributeur d'œufs, la réalisation de logements au camping de Burnhaupt, la restauration d'un calvaire à Dolleren. Sont également cités l'exercice de la compétence « Scot », le tourisme et le travail du conseil de développement.

Travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable rue principale

Clarisse BITSCH évoque le chantier du remplacement de la conduite d'eau rue principale et souhaite savoir s'il s'étendra jusqu'à l'intersection avec la rue des ours.

Ceci étant le cas, elle suggère que ces travaux soient mis à profit pour procéder à la remise en place de l'îlot central qui existait antérieurement. Cela évitera que le virage soit coupé par des véhicules venant de BURNHAUPT-LE-BAS.

Mme le Maire estime que cet îlot pourrait être matérialisé par de la peinture routière, sachant que la rue principale ne sera pas éventrée du côté du débouché de la rue des ours. Claude KIRSCHER rajoute qu'il convient de tenir compte de la boucle de détection actionnant les feux tricolores.

Etat du fossé rue SILBERMANN

Clarisse BITSCH souhaite savoir quand sont prévus les travaux de nettoyage du fossé longeant la rue SILBERMANN et le chemin rural, celui-ci étant souillé de déchets provenant du réseau d'assainissement et même par un vélo.

Mme le Maire relève que le syndicat d'assainissement et l'association foncière sont concernés par ce sujet. Un nettoyage devait être opéré avant la rentrée ; il n'a probablement pas été effectué.

Claude KIRSCHER estime que le bassin déversoir est probablement plein de limons et cailloux suite aux inondations et ne joue plus son rôle.

Mme le Maire a noté la remarque et va relancer les intervenants concernés.

Installations sanitaires de la zone de loisirs d'accrobranche

Jean-Jacques HERRGOTT constate que l'espace d'accrobranche Burn'Hopark ne dispose que d'un seul WC de chantier s'avérant insuffisant et obligeant les groupes arrivés en bus à utiliser les commodités du camping voisin dont l'exploitant subit et déplore cette situation.

Mme le Maire explique connaître cette situation et le mécontentement du propriétaire du camping. Le gestionnaire de l'accrobranche souhaitait installer des toilettes sèches, sachant qu'il n'a pas le droit de construire. Il sait toutefois qu'il peut installer plusieurs toilettes sèches.

Clôture disgracieuse rue principale

Jean-Jacques HERRGOTT souhaite connaître l'issue de la rencontre que devait avoir Mme le Maire avec les propriétaires de la maison sise à l'angle des rues principale et basse, dont la clôture en planches brutes est peu esthétique.

Mme le Maire confirme les avoir reçus. Ils ont accepté de rabaisser ladite clôture qui respecte à présent la réglementation, bien qu'elle ne soit pas belle et que les poteaux aient été conservés.

Entretien et éclairage des terrains de football

Jean-Jacques HERRGOTT rappelle son intervention en séance du 22 mai dernier et exprime la déception du comité du FCB face à la lenteur dans la réparation de l'éclairage du stade. Depuis un an, celui d'un petit mât ne fonctionne pas et sur un mât de 3 spots un seul fonctionne. Par ailleurs, sur le terrain n°2, les arroseurs dysfonctionnent, la moitié du terrain étant sous l'eau et les joueurs pataugent.

Mme le Maire se dit étonnée que cette demande soit exprimée tardivement. Elle rappelle qu'il avait été précisé que pour intervenir, il faut une nacelle et que cette intervention n'a pas été effectuée à ce jour. Un écrit est souhaité de la part du club.

Mme le Maire relate également un problème de fuite d'eau survenu un weekend sur le terrain d'entraînement, l'installation étant alimentée par un puits.

Jean-Jacques HERRGOTT relève que le puits est situé sur le terrain n°1 et que l'incident a été réglé.

Mme le Maire rajoute qu'il a été pris récemment la décision d'intervenir sur les toilettes du club où les robinets seront changés. Il en a été de même pour le chauffe-eau.

Jean-Jacques HERRGOTT estime qu'il faudrait rajouter une poubelle à la sortie du terrain n° 2, près du portillon.

Mme le Maire explique qu'il a été choisi de ne pas en mettre, sachant qu'il faut rendre les gens responsables de leurs déchets

Joseph SCHNOEBELEN relève qu'une poubelle se trouve en face et que le FCB pourrait en rajouter une s'il l'estime nécessaire.

Jean-Michel CLOG constate que les poubelles installées au plateau sportif n'empêchent pas le jet de déchets autour.

Claude KIRSCHER souligne que le grand bac de déchets utilisé par le FCB est illégal et qu'il ne sera pas collecté, ce que sait le club. Les associations ne payent pas de redevance pour les ordures ménagère à Burnhaupt, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

Eclairage du giratoire du Pont d'Aspach

Didier GAUTHERAT demande si la remise en fonctionnement de l'éclairage du passage piéton au niveau rond-point du Pont d'Aspach pourra intervenir prochainement.

Mme le Maire explique avoir contacté le 1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental Rémy WITH le 15 septembre dernier pour lui rappeler le portique à réparer, tout comme l'absence d'éclairage de la plateforme de covoiturage alors qu'elle est branchée sur réseau d'éclairage public communal.

Suite à un entretien téléphonique de ce même jour avec un technicien du CD68, celui-ci a précisé que l'installation de 2 lampadaires alimentés à l'énergie solaire coûte 18000€ alors que son budget n'est que de 7000€. Il a sollicité une rallonge budgétaire au CD68. Il a également précisé que le nouveau portique a été commandé.

Nuisances générées par l'activité d'un débit de boissons

Jean-Marc NACHBAUR souhaite disposer de nouvelles suite à une missive récemment envoyée par des personnes mécontentes dans son quartier. Les plaignants attendent une réponse. Il précise que le paisible bistrot de la rue principale est devenu une boîte de nuit générant du bruit jusqu'à 5 heures du matin, notamment lors de karaokés. En été, les fenêtres ouvertes augmentent la nuisance. Jean-Marc NACHBAUR explique que des voisins viennent le voir régulièrement ne pouvant dormir. Des cannettes vides et des bouteilles d'alcool fort se retrouvent cassées à l'extérieur de l'établissement concerné. Cette situation ne peut perdurer Didier GAUTHERAT témoigne des 5 accidents qui ont eu lieu rue principale, près de son domicile et qui étaient en lien avec des clients de cet établissement.

Mme le Maire confirme que des incidents liés à l'établissement ont été constatés par la gendarmerie. Les gendarmes et le 1^{er} magistrat ont reçu le tenancier le 15 septembre dernier. Suite à un accident, l'autorisation d'ouverture a été ramenée dans un premier temps de 3 à 2 heures du matin. Cette disposition n'étant pas respectée, les ouvertures exceptionnelles sont supprimées, l'horaire de fermeture est ainsi fixé à 1 heure comme pour tout établissement de ce type. En cas de nouveaux problèmes, une fermeture administrative sera décrétée.

Concours de fleurissement 2018

Claude CAPON informe que le 12 octobre prochain à 19h30 aura lieu la soirée de remise des prix de fleurissement et d'accueil des nouveaux habitants ayant emménagé depuis fin 2016, soit 42 foyers.

Banque alimentaire

Claude CAPON sollicite la participation des membres du conseil municipal à la collecte pour la banque alimentaire prévue le 30 novembre et 1^{er} décembre prochains.

Déchets verts

Claude KIRSCHER informe que de nouvelles directives s'annoncent en matière de collecte et de revalorisation des déchets. La réduction du volume des déchets verts est ciblée. La benne spécifique à Burnhaupt et payée par le syndicat risque de disparaître. Claude KIRSCHER constate qu'il y a toujours de l'abus dans l'utilisation de cette benne. Des végétaux entiers y sont déposés et des habitants d'autres communes l'utilisent.

Nouvelle gendarmerie

Didier GAUTHERAT souhaite connaître l'évolution du dossier de la construction de nouveaux locaux pour la gendarmerie.

Mme le Maire informe avoir rencontré le président de la CCVDS à ce sujet en septembre. Elle lui a proposé de se mettre au service de la CCVDS pour traiter le dossier et si nécessaire mettre à disposition le secrétaire général de notre commune pour en gérer les aspects administratifs. Cette proposition n'a pas été saisie par le président.

Lors de la dernière séance du conseil communautaire, Jean-Luc Barberon 1^{er} vice-président et maire de Guewenheim a été désigné référent pour le dossier par le président.

Claude KIRSCHER trouve regrettable que le dossier ne soit pas confié à Mme le maire sachant qu'elle s'est fortement impliquée dans la sauvegarde de la gendarmerie.

PLUI

Claude KIRSCHER sollicitant des informations quant à l'avancée PLUI, Mme le maire, Marc BOHRER et Philippe SCHOEN expliquent que le calendrier a été revu au niveau de la CCVDS pour laisser le temps à la concertation, l'adoption est envisagée après les élections en 2020.

Circulation rue des étangs

Philippe SCHOEN rappelle que pour d'évidentes raisons de sécurité, la circulation rue de l'étang a été interdite et réservée aux riverains dans sa partie rurale jusqu'au débouché sur la RD 483. De nombreux véhicules utilisant cette voie malgré cette interdiction, un rappel de la définition du riverain serait à faire via le bulletin municipal.

Mme le Maire adressera une nouvelle demande aux gendarmes et aux agents de la brigade verte en vue de contrôles.

Stationnement sur trottoir

Philippe SCHOEN souhaite savoir s'il y a eu une évolution de la politique pratiquée en matière verbalisation des infractions en matière de stationnement, un riverain ayant été verbalisé devant son domicile, alors que d'autres situations identiques sont restées impunies dans la même rue malgré le passage d'une patrouille de gendarmes.

Mme le Maire explique qu'il n'y a eu pas de changement en la matière, ce cas a été évoqué avec les gendarmes locaux qui devraient le solutionner, un passage piéton se trouvait à proximité.

Curage des fossés forestiers

Philippe SCHOEN a constaté que le curage des fossés a été opéré le long des chemins forestiers. Toutefois, le travail est resté inachevé, de la terre empêchant l'écoulement de l'eau dans les buses de traversée de chemin.

Thierry ZIEGLER le signalera au responsable local de l'ONF.

La séance est levée à 21H45

Fait à Burnhaupt-le-Haut
Le Maire,
Véronique SENGLER